

Diplôme de compétence en langues

Nouveau calendrier des sessions 2016-2018

NOR : MENE1710777N

note de service n° 2017-070 du 19-4-2017

MENESR - DGESCO A2-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux déléguées et délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue ; aux déléguées et délégués académiques à la formation continue

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 de l'arrêté du 7 mai 2010 portant création du diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle et pour répondre à :

- l'augmentation importante du nombre de candidats à l'examen en italien ;
- la sollicitation de la région Bretagne de disposer en 2018 d'une session un samedi pour le DCL en langue bretonne ;
- la demande de l'académie de Strasbourg de remplacer la date de la session du DCL allemand du 30 mars 2018 jour férié en Alsace, par celle du 29 mars 2018 ;
- un rééquilibrage des périodes d'inscription à chaque session DCL,

un nouveau calendrier des sessions 2016-2018 du diplôme de compétence en langue est établi comme suit en remplacement du précédent.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

[Nouveau calendrier des sessions d'examens DCL pour la période 2016-2018](#)